



Syndicat du Parc Alata (Siren : 200036747)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Verneuil-en-Halatte
Arrondissement	Senlis
Département	Oise
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	26/12/2012
Date d'effet	01/01/2013

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Michel DELMAS

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	14 avenue de Bergoïde
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	60550 VERNEUIL-EN-HALATTE
Téléphone	03 44 25 46 56
Fax	03 44 25 87 93
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	120 977
Densité moyenne	541,09

Périmètres

Nombre total de membres : 2

- Dont 2 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
60	CA Creil Sud Oise (200068047)	CA
60	CC des Pays d'Oise et d'Halatte (246000921)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement

Aménagement de l'espace

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

développement économique et aménagement territorial du parc Alata, comprenant : l'élaboration de son cahier des charges, la définition d'un plan de financement et de recherche de tous les partenaires financiers intéressés. Promotion du parc
Réalisation et gestion du parc dans le cadre d'une politique économique concertée. Le périmètre d'aménagement du parc d'activités comprend également la connexion du réseau routier de la ZAE à la D1016

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2017 - millésimée 2014)